

AVIS DE RECHERCHE

PERSONNEL DES I.E.G CAPABLE DE REVENDIQUER SES DROITS !



RÉCOMPENSE

4 NR POUR TOUS !

**SOIT 10 % (4 X 2,5 %) D'AUGMENTATION IMMÉDIATE POUR
TOUS LES ENERGÉTICIENS MARSEILLAIS !**

30 000 HEURES AU LIEU DE 21 000 !

**POUR UNE OUVERTURE DES SLVIES, CONVOYAGE,
COMMISSIONS DE NOTRE CMCAS COMME SOLIDARITÉ, SPORT,
SANTÉ/HANDICAP, CULTURE ET LIBRE ACTIVITÉ (INACTIFS).**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, ADRESSEZ-VOUS À UN(E)
ÉLUE CGT .**

SANS VOUS, RIEN NE SE FERA !



CARACTERISTIQUES

Le personnel des Industries Électriques et Gazières a **72Ans** .

L'Assemblée nationale vote la loi de nationalisation des secteurs de l'énergie (8 Avril 1946). Les biens des entreprises de production, de transport et de distribution de l'électricité sont transférés à la société Electricité de France qui devient un établissement public d'Etat. Sur le même modèle, le secteur du gaz est nationalisé avec la création de Gaz de France (GDF) .

Une des particularités du statut des agents des IEG nouvellement nationalisées fut l'avènement des œuvres sociales qui seront financées par ce fameux 1 % des électriciens et gaziers.



Il semblerait que le patronat, l'individualisme, la finance et la fatalité sont les raisons de son silence !

Si vous avez retrouvé vos valeurs de combativité, de courage, d'espoir et de collectif...

RENDEZ-VOUS LE 24 AVRIL DE 8H00 À 10H00 EN CODE 028.

SITE D'ARENÇ (SALLE NEULLET)

POUR QUE ÇA CHANGE, NE COMPTONS QUE SUR NOUS !